L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No 73 rue de Chartres — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er AOUT 1864. — Entre les rues Bienville et Conti,

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI MATIN, 1er AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Tyler & Hall—au Bâtiment du gouvernement—[illegible] heures, aux écuries du gouvernement au coin des rues Poydras et Front, [illegible]

Par Hoffman & Marks—[illegible] magasin d'encan, [illegible] chandises sèches, vêtements, chapeaux et casquettes.

Par E M Jacobs—au No 313 rue de la Vieille Levée [illegible] Esplanade, le fonds de épiceries et installations.

Par S Quinault—à 10 heures, à l'encoignure Paix et Moreau, [illegible]

Par McCerren & Landry—[illegible] Masonic Hall [illegible]

Nouvelles du Nord

ARRIVÉE DE L'*EVENING STAR*.

Le steamer *Evening Star*, arrivé hier soir, nous a apporté des journaux de New-York jusqu'au 25 au soir. Nous n'y trouvons que des dépêches postérieures à celles qui ont déjà été publiées par la voie de l'Ouest. Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* du 25 les paragraphes suivants :

Le *National Republican* publie dans un extra la dépêche suivante :

Des avis officiels de Sherman reçus ce matin embrassent les opérations jusqu'à minuit dernière. L'investissement de la place continuait vivement. On s'est battu hier, et l'ennemi a été repoussé dans toutes ses attaques. Il n'a jamais été tenté de nous déloger. Le général Garrard a poussé les lignes ennemies, il occupe une portion plus avantageuse [illegible]. Nos pertes ont été légères.

Le général Sherman est maître du chemin de fer d'Atlanta à Richmond, de sorte que Johnson ne peut s'échapper par cette route et ni renforcer Lee. Le seule voie par laquelle il peut quitter Atlanta est la route de Macon et du West Point. S'il prend cette route, il devra se dépêcher. On est unanime à reconnaître dans les cercles militaires que les *désappointements* du grand nombre [illegible] Atlanta qu'en raison de l'arrivée de Johnston. Le bruit court que Longstreet est [illegible].

[Avis divers.]

L'Evansville Nashville [illegible] Hendon [Georgie] [illegible] troupes, contre les communications des Fédérales avec la Caroline du Sud, par la voie de Macon, sont coupées. Des divisions et des transports disent que les sécessionnistes ont perdu tout espoir de sauver Atlanta.

Le général Foster prépare, dit-on, une nouvelle expédition dans l'intérieur de la Caroline du Sud. Des renforts sont arrivés devant Charleston pour coopérer avec des raiders de siège.

Des relégués bien informés [illegible] M. Walker, quarteux [illegible] Atlanta [illegible] Carolina du Nord [illegible] [illegible] 13 000 [illegible]

MARCHÉS DE NEW-YORK.

New-York, 23 juillet.—Le marché de l'or s'est ouvert avec beaucoup [illegible]

[illegible]

Notre correspondant [illegible] le départ de l'*Evening Star*.

New-York, 23 juillet—[illegible]

ARRIVÉE DE L'EVENING STAR.

Le steamship *Evening Star*, de la ligne des E. Unis, capitaine Whitepine, parti de New-York à 2 h. après midi, est arrivé hier soir à 6 heures, avec fret, malle et passagers. Le 29 à 5,30 h. [illegible] Q de Tortugas, l'Evening Star a échangé des signaux avec le steamer Yazoo. Nous avons reçu par ces steamers de copieuses lias de journaux de New-York jusqu'au 24 au soir. Voici la liste des passagers venus à bord de l'Evening Star:

[illegible]

Les étrangers et la milice.

Décision importante du Secrétaire de la guerre.

Nous trouvons dans le *Republican* [illegible] du 25 juillet, l'article suivant, relatif à la position faite aux étrangers par les ordres militaires sur la levée des milices, dans le territoire à raison de l'intérêt qu'il peut offrir à un grand nombre de nos lecteurs :

Nous publions plus bas un ordre important, qui affecte des résidents étrangers qui ont passé à pouvoir *affinal* d'entrer au service de la milice. Il est fondé sur la lettre du Secrétaire de la guerre au général Washburne, par laquelle ce dernier est requis de faire certaines modifications à l'ordre général No 23 lancé du "Quartier-général du district du Tennessee occidental". Le Secrétaire de la guerre et le Secrétaire d'État sont d'accord pour les étrangers qui refusent de faire ce service militaire, à cause de leur qualité d'étrangers, ne peuvent être légalement enjoints à être arrêtés, mais qu'ils peuvent être forcés de quitter le district qui est sous le commandement du général Washburne. Nous donnons ci-dessous la lettre du Secrétaire Stanton qui contient la décision du Secrétaire Seward à ce sujet :

Département de la guerre,
Washington, 20 juillet 1864, 10 h. P. M.
Au major général C. C. Washburne, Memphis, Tennessee.

Ce département vient de recevoir de la part du Secrétaire d'Etat [illegible] que les étrangers qui refusent de faire le service militaire, ne peuvent être légalement arrêtés, mais qu'ils peuvent être forcés de quitter le district qui est sous votre commandement [illegible] à l'arrestation et à l'emprisonnement, l'alternative étant laissée de rester et de faire le service ou de quitter le pays.

Département d'Etat,
Washington 20 juillet 1864.
L'honorable Edwin M. Stanton, Secrétaire de la guerre :

Monsieur,—Je suggère que les ordres généraux numéro 23, lancés par le major général Washburne, relativement au départ de leur pays des personnes [illegible] exemptées du service de la milice à Memphis [illegible] district qui est sous votre commandement [illegible] dans le Tennessee [illegible] qu'ils soient [illegible] dans le pays [illegible] pendant que l'ordre aura force [illegible] ou que des [illegible]

Votre obéissant serviteur,
W. H. SEWARD,
Secrétaire d'Etat.

La modification de votre ordre, suggérée par le Secrétaire d'Etat, servira probablement vous destine, si vous voudrez bien, en conséquence, vous conformer à sa suggestion afin d'éviter des difficultés avec les gouvernements étrangers.

EDWIN M. STANTON,
Secrétaire de la guerre.

Conformément aux suggestions qui précèdent, le major-général Washburne a lancé un ordre général qui règle [illegible] toutes les personnes [illegible] exemptées du service de la milice pour la raison [illegible] de quitter les lignes du district du Tennessee occidental dans les vingt-quatre heures de cette date, sous peine, dans le cas où elles le désobéiraient pendant que l'ordre restera en force, d'être enrôlées et placées [illegible]

Les décisions du Secrétaire de la guerre et du Secrétaire d'Etat n'ont pas été prises, sans une délibération sérieuse et un examen des questions portant sur ce point, et toute la question est maintenant réduite à une solution qui n'admet pas de fausse interprétation. L'ordre est parfaitement simple. Les étrangers aujourd'hui au service de milices ont l'alternative ou se conformer aux prescriptions faites à cet égard, ou de quitter le district du Tennessee occidental. C'est là ce qui signifie exactement l'ordre publié ce matin.

On peut aisément conjecturer le parti que prendront les intéressés, placés qu'ils sont dans une situation à pouvoir partir, et nous présumons qu'il sont fermement décidés pour rester conséquents avec une détermination exprimée à la veille de ce pas s'enrôler, et de ne pas servir dans la milice. Nous voyons qu'un fait déjà que tentatives pour lever et organiser une compagnie de milice composée entièrement d'étrangers, et qui devra prendre le serment d'enrôlement public [illegible] quelques jours du quartier général de la milice, et nous ne doutons guère que tant que l'ordre général restera en force on ne verra que modifier tous les étrangers, saut un très petit nombre, y obéiront.

UN DERNIER DOCUMENT RELATIF AUX NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX.

Clifton House, Niagara Falls, 21 juillet 1864.
A l'Hon Horace Greeley—Monsieur : Le papier remis à M. Holcomb, hier, sur votre présence, par le major Hay, comme réponse à la demande contenue dans votre lettre du 18 courant, est ainsi conçu :

Hôtel de l'Exécutif, Washington,
18 juillet 1864.

A ceux que cela peut concerner :

Toute proposition embrassant la restauration de la paix, et l'intégrité de toute l'Union, et l'abandon de l'esclavage, et qui émanera d'une autorité pouvant contrôler les armées actuellement en guerre contre les Etats-Unis, sera reçue et considérée par le gouvernement exécutif des Etats Unis, et sera accueillie avec des conditions libérales sur les points principaux et collatéraux, et le porteur ou les porteurs de dites propositions auront un sauf-conduit pour aller et revenir.

ABRAHAM LINCOLN.

La demande en question n'a été faite parce que votre lettre du 17 courant avait informé M. Jacob Thompson et nous-mêmes que vous étiez autorisé par le Président des Etats-Unis à nous offrir un sauf-conduit [illegible] [illegible]

Ce changement est pu, nous le croyons, autoriser une paix juste, honorable et avantageuse au Nord, s'il eut exigé de nous d'autre condition que d'être accrédités comme porteurs de propositions tendant au rétablissement de la paix, et s'il eut laissé à la conférence une base aussi large que nous avons pu la désirer. Il nous semblait que le Président ouvrait une porte qui avait été précédemment fermée contre les Etats Confédérés, pour un échange de sentiments, la libre discussion d'opinions divergentes, et pour faire valoir toutes les considérations de nature à écarter toutes les causes de controverse. Nous ne pouvions, à coup sûr, réclamer le bénéfice d'un sauf conduit ou assumant ce que nous n'étions pas et que nous n'avions jamais prétendu être, mais la déclaration uniforme de notre Exécutif et de notre Congrès et leurs tentatives tant fois renouvelées et autant de fois repoussées pour ouvrir des négociations, nous fournissaient une garantie suffisante que les sentiments et les contributions de Président des Etats Unis seraient reçus par eux avec la même caractère de magnanimité.

Nous ne pouvons, en conséquence, aucune hésitation à déclarer que si cette correspondance était communiquée au Président des Etats Confédérés, il embrasserait promptement l'occasion de mettre en état sa distinctions sur ce sujet.

Nous avons la conviction que vous regretterez comme nous que l'esprit qui a dicté la première démarche vers un but de paix n'ait pas continué à animer les conseils de votre Président.

Si les représentants des deux gouvernements se réunissaient pour considérer cette question, la plus importante qui ait jamais occupé l'esprit des hommes politiques, dans un esprit de modération et d'équité, leurs délibérations appuyées comme elles l'ont été par les prières et les bénédictions de tout patriote et de tout chrétien dans le monde habitable, quel est celui qui serait assez osé pour dire que le sacrifice du bonheur individuel et de la prospérité publique qui attriste tous les cœurs, n'ait pu tous lamenter, ou que la désolation et le carnage de la guerre seraient arrêtés comme ceux, il n'y aura des ans, nous en voyons aucunement dans le nombre dont elles ont fait la place de ceux qui servent, votre lettre nous en donnait l'espoir, à initier des négociations qui à essayer d'instiguer toute aux droits et à la dignité des deux gouvernements.

Ce document qui provoque autant d'indignation que de surprise a été présenté. Il ne porte aucun trait de ressemblance avec celui qui était originellement offert et diffère de tous ceux, actuellement [illegible] dans un sens constitutionnel à qui prix libre. Adressé à un peuple [illegible] et précédés d'argent en armes et des conditions de paix. Il revient à la [illegible] sur premières de nos idées de négociation, de n'accepter [illegible] toute autre [illegible] les rebelles jusqu'à ce qu'ils cessent [illegible] pour les armes, se sont soumis au gouvernement et implore sa merci.

Quels pourraient être les résultats de ce retournement soit lui même dans les vues du Président, de cette rétractation brutale à quel moment de la négociation qui lui [illegible] il est probable qu'elle serait acceptée, de cette rétractation empruntée de paroles pacifiques, si elle ne donnait pas au monde une manifestation de guerre à outrance? Nous laissons cela à ceux qui ont des moyens de pénétrer les mystères de son cabinet ou la prédiction du caractère de ces volontés impuissantes. C'est pour nous de dire qui nous avons manqué sous ce rapport que tout nous a tremblés.

Nous ne pourrions pas nous adresser au Président des Etats Confédérés sans commettre une indignité contre nos compatriotes et nous-mêmes, si nous pouvions les apprécier. Si le peuple de la Confédération pouvait un seul instant, dans la paix, nous nous sommes efforcés de penser qu'il y a peu de gens, s'il y en a, que l'acharnement aux dépens de leur liberté, de leur honneur et de leur dignité personnelle, si la paix ne pouvait que par leur soumission aux conditions de la conquête, la génération n'est pas encore née qui en verra la restauration. S'il y a, au Nord, quelque autorité suffisante qui soit autorisée à prescrire les conditions d'un tel manifeste, s'il y a, au Sud, personne qui est autorisé à s'en occuper.

Ceux qui contrôlent nos armées sont les serviteurs du peuple, non ses maîtres, et ils n'ont pas plus de disposition que de droit à renverser les institutions sociales des Etats souverains, leurs constitutions, et à faire leur marché de leur héritage en fait de self-gouvernement. Cette correspondance nous ne avons la confiance, n'aurait pas mieux bons résultats. S'il y a dans les Etats confédérés quelque citoyen qui se soit bercé de l'idée que la paix est possible avec l'administration actuelle du gouvernement fédéral, il perdra cette illusion, et si quelqu'un a été nourri ou dans les Etats du Nord l'espoir d'un gouvernement juste, il est temps que sa vertu et l'égalité de cette lutte sanglante, il sera inspiré d'une énergie nouvelle pour lutter contre les rigueurs afin de sauver pour lui et ses enfants tout ce qui donne la dignité et de la valeur à la vie, ou de l'espoir et de la constitution à la mort.

Et s'il y a, dans vos foyers, quelques patriotes qui prétendent se réjouir de ces événements, il rappellera le progrès de la guerre impie [illegible] de la révolution de reprendre l'autorité dont ils ont abusé et de venger la civilisation outragée de leur pays.

Pour la sollicitude que vous avez manifestée en faveur d'un mouvement qui tendait aux plus grandes et plus précieux résultats, recevez nos sincères remerciements et nous sommes très respectueusement et sincèrement.

Vos obéissants serviteurs

C. C. CLAY, Jr.
JAS. P. HOLCOMB.

FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats Unis*.

Paris, 8 juillet.

Je vous disais dans ma dernière lettre qu'il y avait bruit en France et en Angleterre que l'une Sainte-Alliance, mais que rien cependant n'autorisait une assertion formelle sur ce point. Cette semaine, le *Morning Post* a publié des dépêches échangées entre les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse, qui ne tendent à rien moins qu'à une alliance étroite entre les trois puissances du Nord pour toutes les éventualités. Ces documents ont produit une immense sensation, et M. de Bismark les a fait énergiquement démentir. Le *Morning Post* a répondu par la publication de nouvelles dépêches, non moins compromettantes pour la bonne foi de MM. Gortschakoff, de Rechberg, de Bismark et de Metternich. Le nouveau démenti a suivi les nouvelles publications.

En diplomatie idéale, je dois dire que tous ces démentis successifs ne peuvent détruire la confiance que ce contenu d'arrondir, sinon à la totalité, du moins à une partie de ces publications ou de plaider—ou à la réalité des renseignements d'Il y a plus, le fait de l'intention de l'alliance du [illegible] a été positivement de ce gouvernement français, qu'il ne est des Anglais et à cette occasion par les feuilles officieuses et officieux bien connus d'un propriétaire du *Morning Post* un éloquent persiflage, que le gouvernement français pourrait bien ne point être étranger à l'apparition de cette série de documents dans la feuille britannique, on y a parlé, bien entendu, des démentis successifs les journaux en rapport avec toute l'Europe qui ont laissé paraître au moment [illegible] [illegible] de Berlin, Vienne, [illegible] avant qu'on qu'il ait parlé et qui [illegible] des documents dans la feuille anglaise [illegible]

M. de Goltz, ambassadeur de Prusse, a déclaré pouvoir plusieurs jours, dit-on, l'inscription dans le journal officiel du démenti de M. de Bismark, concernant les documents du *Morning Post*. Le *Moniteur* de son côté s'est exécuté qu'au journal, au disant expressément qu'il déplore au désir de l'ambassadeur prussien, quoiqu'il eût été officiellement de reproduire la série de documents contre lesquels s'était élevé le premier ministre du roi Guillaume. Le soin apporté dans la rédaction de cette note de démenti ne [illegible] de diplomatie et qu'on reproduit le démenti, c'était la garantie. Cette alliance est en conséquent l'un des faits de communicatives dont il devine la portée.

Comme preuve des dispositions équivoques de la Russie, on raconte que lorsque M. de Pepoli, ou plutôt Saint-Pétersbourg, (au il avait [illegible]) il reçut, dans son audience de congé, du prince Gortschakoff, des preuves de sympathie personnelle, mais le vice-chancelier de l'empire russe n'aurait pas ou devoir s'étendre beaucoup sur la question des relations entre les deux cours sur la portée du désir [illegible] [illegible] le prince Gortschakoff s'il l'autorisait à certaine sortie conversation et à ne faire part à des tiers. Pour le moment, on tiendra la conversation s'il l'était sur la même volonté, au point de son traitement, quoiqu'il l'eût désiré par lui au prince Gortschakoff [illegible]

Pressé de questions à cette occasion par le marquis Pepoli, le prince Gortschakoff aurait déclaré qu'on n'avait à Saint-Pétersbourg que des sentiments bienveillants pour l'Italie, considérée en elle-même, mais que l'on ne s'y était pas démis que Turin d'était [illegible]. On conçoit toute la portée qu'avait cette déclaration dans l'entrevue du ministre des affaires étrangères de Russie. On ajoute que le marquis Pepoli aurait demandé au prince Gortschakoff s'il l'autorisait à certaine conversation et à en faire part à des tiers, l'une et l'autre autorisations auraient été données par le prince au marquis Pepoli, qui, s'il fallait en croire la même version, aurait poussé la précaution jusqu'à lire le lendemain au ministre du prince écrit de l'entretien et à se faire renouveler la double autorisation par le chancelier de l'empire.

Quel que soit le plus ou moins de réalité de toutes les conjectures provoquées par les nouveaux documents et que le fait que je viens de raconter ait plus ou moins de fondement, une chose est positive. De graves défiances sont jetées entre le gouvernement impérial et les puissances du Nord. Dans la conversation qui a eu lieu hier entre M. Drouyn de Lhuys et le prince de Metternich, il y aurait eu, je m'assure, un échange de certaines récriminations aigres, et l'on se serait fait réciproquement un grief du peu de confiance que les gouvernements français et autrichien semblaient se témoigner l'un à l'autre. Il est probable que des explications d'une nature semblable, et aussi délicate ont pu avoir lieu entre le ministre des affaires étrangères et le comte de Goltz.

Le résultat naturel des semblables incompatibles de divisions tacite entre la France et les trois puissances dont il s'agit, devrait être un rapprochement de notre politique avec celle de l'Angleterre. Toutes informations prises pourtant, je crois qu'il n'en est rien encore. Il y a sans doute quelques tendances instinctives, ou plutôt des quelques [illegible] probables dans ce sens; mais le gouvernement français est bien décidé à ne se lier vis-à-vis de l'Angleterre qu'avec les garanties les plus positives de la part du cabinet de Saint-James et de la reine à vouloir se croire de sa part d'autres poussées, il éventualités de défection. Or, il est plus que difficile de pouvoir compter sur un concours aussi complet de la part du gouvernement qui doit, compte de sa conduite au parlement, et qui est forcé à tout moment de compter avec les sentiments de pays ou de céder à son impulsion. La situation est donc profondément modifiée depuis quelques jours au point de vue de la politique de l'être.

Du reste, on redoute fort peu en France une coalition des trois puissances du Nord. Nous ne sommes plus au 1815, et les révolutions du Post excitent la curiosité plutôt que tout autre sentiment. Les feuilles allemandes voient dans toute cette affaire un tour de l'Angleterre, qui aurait voulu effrayer Napoléon III pour le forcer à un rapprochement.

Napoléon III se rend à Vichy, et sera de la cour qui ne l'y suivant pas se dispersent dans leurs campagnes ou les villes d'eaux.

Le *Kearsarge* a quitté Cherbourg et s'est rendu à Douvres. Il emmène les quatre officiers de l'*Alabama* qu'il a sauvés, MM. Fundt, Wilson, Mahesby et Fréemant, et qui se sont rendus volontairement entre les mains du capitaine Winslow. Une nouvelle corvette fédérale, la *Sacramento*, est arrivée à Cherbourg.

Nous en avons fini avec l'insurrection algérienne, et le général de Martimprey, revient en France; il a laissé l'intérim du gouvernement colonial au général Morris. Celui-ci a fait annoncer que toutes opérations combinées des quatre colonnes Rose, Liébert, Martineau et Lapasset, avaient eu pour résultat de forcer toutes les tribus des Flittas dans leurs derniers refuges. Le nombre des prisonniers s'élève à 4,000. Les goums ont fait un butin immense. Le gouverneur général est arrivé le 2 au camp. Cinq cents [illegible] des tribus insurgées se sont présentés au général Rose pour faire leur soumission. Les nouvelles des provinces sont très bonnes. Les journaux d'Alger disent que les chefs de la révolte seront déportés au Sénégal, et que les tribus insurgées seront désarmées et soumises à payer de fortes contributions de guerre.

J. Sangernegger & Co—MM. A. Stevenson & Co, No 18, rue de Chartres, vendent au plus bas prix du marché, pour l'exportation, un grand assortiment de bonneterie, de cotonnades, [illegible] de marchandises [illegible]

ÉDITION D'HIER MATIN.

Nouvelles d'un jour plus récentes.

Par l'arrivée du *Gladiator* nous avons reçu des journaux de Memphis du 26 qui contiennent des nouvelles du Nord de un jour plus récentes.

La guerre en Géorgie

Washington, 25 juillet—La extra du *National Republican* dit que le gouvernement a reçu ce matin [illegible] télégraphe à Chattanooga [illegible] conçus :

"Johnson n'a pas encore fait [illegible] par son Nord [illegible] Il semble qu'ils [illegible] la possession d'une partie de la ville, nous l'occupant [illegible] reste."

Cet extra contient aussi ce qui suit, au sujet de la bataille devant Atlanta, mercredi dernier (le 20).

Une dépêche officielle du général Sherman dit qu'après la bataille de ce jour, le général Howard commandant le 4e corps a envoyé dire qu'il avait enterré 200 rebelles sur le front de sa ligne et qu'il avait capturé un grand nombre de blessés sur le champ de bataille.

Le général Hooker, commandant le 20e corps, en avait enterré sur le champ de bataille plus de 200 [illegible] [illegible] et il avait soutenu un combat où [illegible] heures à l'ennemi [illegible] de la place.

Après la bataille, Hooker envoya à Sherman ce rapport : "J'ai enterré 400 rebelles, et il y a 400 blessés devant mon front."

Il n'a reçu des avis officiels sur la bataille livrée par Sherman le jeudi 21. L'ennemi quittant ses tranchées, se lança [illegible] sur notre gauche, le major général Hood a abandonné le champ de bataille en y laissant ses blessés. Sherman a fait plus de 1,000 prisonniers. Notre perte n'a été [illegible]

Louisville, 24 juillet.—Des rapports de Nashville mettent la perte de l'armée fédérale à Atlanta par le général Sherman [illegible] 2,000. [illegible] détails.

Le mauvais prévôt Goodaw a reçu un télégramme daté Atlanta le 22, qui annonce que cette ville est en la possession de nos forces.

Attaque contre Henderson, Ky.

Louisville, 23 juillet.—Le *Journal* d'Evansville, [illegible] [illegible] qu'un courrier arrivé de Henderson annonce que les autorités militaires que Henderson était attaqué par une bande de rebelles de 150 à 200 hommes. On se battait. Nos canonniers sont partis pour Henderson. Les troupes fédérales qui sont allées à Henderson mercredi, pour liquider deux guérillas, furent en représailles pour le meurtre d'un unioniste, ont nécessairement cette incursion rebelle. Plusieurs citoyens ont fait de grands efforts pour empêcher l'exécution, et le général Ewing l'a retardée. Un grand nombre de citoyens de Henderson sont partis. Une personne partie plus tard dit que les guérillas étaient dans la place et que les troupes fédérales étaient en ligne d'attendant à une attaque. L'arrivée des canonnières évitera un désastre aux troupes.

Des passagers arrivés cette nuit disent que la canonnière *Brilliant* bombardait les bois au bas de Henderson, mais on ne croyait pas qu'elle ferait beaucoup de mal.

Invasion du Maryland.

New-York, 25 juillet.—Une dépêche au *Post* dit qu'une partie des forces de Mosby, 800 à 800 hommes, sont entrés dans l'Ouest du Maryland, mais on ignore s'ils sont suivis d'autres troupes. Le colonel Lowell, du 2e Massachusetts, s'avance à leur poursuite avec quantité de la ville et d'approvisionnements du gouvernement, par le canal jusqu'à Georgetown.

La dépêche spéciale à la *Tribune* du 24 dit que la cavalerie de Mosby [illegible] la direction de Leesburg, indiquant une bataille entre les forces de Hunter et les rebelles [illegible]

Washington, 24 juillet.—Des personnes qui virent les rebelles traverser hier le Potomac et entrer dans le Maryland, disent qu'il y avait 2000 hommes d'infanterie, artillerie, et cavalerie.

Washington, 23 juillet.—Les habitants de Rockville, Maryland, sont en proie à une panique, redoutant ce qu'il y a une autre invasion. On ne sait rien ici qui justifie cette crainte.

De New York.

New York, 25 juillet.—Le gouverneur Seymour a commandé tous les ordres pour l'enrôlement et le départ des régiments de milice appelés pour cent jours. Il enrôlant pas et se dont leur absence, il a envoyé le major-général Seaford à Washington pour conférer à ce sujet avec les autorités.

Une lettre du gouverneur Seymour indique que les hommes de cela juste seront exposés à la conscription, mais que les cens [illegible] dans leur propre sol de service.

Le *Herald* pour un échange général de prisonniers est demandé.

Marché de New-York.

New York, 23 juillet.—L'or est faible par suite du bruit de la prise d'Atlanta. Les cours ont varié de 255 à 253, il est fermé à 255 1/2. Le coton est calme à 1 60 à 1 62.

Les négociations pour la paix.

Les journaux de l'Ouest contiennent quelques allusions tant soit peu mystérieuses à des négociations qui auraient eu lieu aux chutes du Niagara entre des agents semi-diplomatiques du Sud et M. Horace Greeley, qu'on dit avoir été envoyé là par M. Lincoln. Le *St. Louis Republican* du 21 dit à ce sujet :

Un intérêt profond a été éveillé dans tout le pays par la tentative d'ouvrir des négociations ayant pour objet le rétablissement de la paix entre le Nord et le Sud. La lueur d'espoir, offerte par ce nouvelle qui vient de venir, avait été fait par des représentants de la rébellion et du gouvernement du pays, aurait été, être énoncée et le peuple est retombé dans la contemplation des terribles nécessités de la guerre.

Il paraît que MM. Clay, Holcomb et autres qui ont paru, il y a quelques jours, aux Chutes du Niagara, avec une mission de pacification, n'étaient pas directement autorisés par le gouvernement de Richmond à proposer des conditions pour un règlement de nos difficultés nationales. Ils étaient avant de pareils pouvoirs. Mais leur correspondance déclare qu'ils sont des employés confidentiels de la Confédération, et qu'ils connaissent familièrement son vrai état au sujet. Ils disent, de plus, que si les circonstances leur sont indiquées dans la correspondance, étaient communiquées à Richmond, ils auraient l'avis de pleins pouvoirs sur la question.

Nous ignorons quelles sont les conditions qui ont été présentées par MM. Clay et Holcomb, et on leur est permis d'aller à Washington. Nous savons, qu'on a fait toutes ces propositions, d'éminents rebelles ne furent pas pour à présent à discuter la question.

Le même journal d'Ohio dans un article le document suivant :

Hôtel de l'Exécutif, Washington,
18 juillet 1864.

A ceux que cela peut concerner :

Toute proposition embrassant la restauration de la paix, et de l'intégrité de toute l'Union, et l'abandon de l'esclavage, et qui émanera d'une autorité pouvant contrôler les armées actuellement en guerre contre les Etats Unis, sera reçue et considérée par le gouvernement exécutif des Etats Unis, et sera accueillie avec des conditions libérales sur les points principaux et collatéraux, et le porteur ou les porteurs de dites propositions auront un sauf conduit pour aller et revenir.

ABRAHAM LINCOLN.

Il semble résulter de ce que dit le *Républicain* que les négociations n'ont pas succès, et que la sauf conduit n'a pas été accepté. La dépêche suivante indique le rôle joué par Greeley dans cette affaire.

Washington, 22 juillet.

Horace Greeley Tarrie [illegible] aujourd'hui dans son journal, la *Tribune*, à son entrevue avec les commissaires rebelles aux chutes du Niagara, dit :

La rédaction de ce journal n'a pris part qu'aux négociations qui avaient pleinement autorisées, mais ces négociations n'avaient d'autre objet que d'amener les antagonistes face à face dans une attitude amicale plutôt que belligérante, en vue de parvenir au but désiré nous au Reste de la paix, pour que la paix être obtenue à Washington. Le mouvement n'a pas eu de succès jusqu'ici.

Naturellement tous les bruits donnés que l'on veut de cet article a été chargé à préparer et à recevoir, ou à discuter des conditions ou des bases hypothétiques de paix, sont avec des assurances faites par les autorités de Richmond, sont avec d'autres, sont entièrement erronées. Il n'a jamais en la plus légère autorisation de son fait de la sorte, et il soumet les dispositions de la loi relative aux négociations. Volontaires avec documents publics. Il approuve ces dispositions et n'est nullement disposé à les violer. Il ne se croit pas libre il en dire davantage, bien qu'il croit pouvoir le faire prochainement. Toutes qu'il peut ajouter maintenant est la conviction générale que la pacification de notre pays n'est ni si difficile et si éloignée qu'on semble généralement la supposer.

Toute cette affaire de négociations se trouve obscurcie par le paragraphe suivant que nous lisons dans le *Chicago Times*.

L'assertion semi-officielle de l'organe de l'administration à Washington, du 21 courant, dit : "L'administration n'a jamais eu devant elle aucune proposition des autorités rebelles relative à la pacification, et on n'a pas appris qu'il en ait été soumise."

AUTRES DÉTAILS.

Les journaux de St-Louis du 22 qui nous sont parvenus après ceux du 21 auxquels nous avons emprunté ce qui précède, contiennent toute la correspondance échangée entre M. Horace Greeley et les commissaires du Sud. Ces commissaires étaient MM. Clement C. Clay, de l'Alabama, Jas. R. Holcomb, de la Virginie et Jacob Thompson, du Mississippi. Ces trois messieurs étaient accompagnés de George N. Sanders.

La correspondance commence par une lettre du 12 juillet, écrite par Sanders à Greeley, et demandant un sauf-conduit pour les commissaires et lui-même, afin qu'ils puissent aller à Washington. Greeley répond le 17 juillet que si ces messieurs sont porteurs de propositions tendant au rétablissement de la paix, il est autorisé par le Président à leur offrir un sauf-conduit et à les accompagner. MM. Clay et Holcomb répondent qu'ils ne sont pas précisément porteurs de propositions, mais qu'ils sont des employés confidentiels du gouvernement, &c, et ils persistent à demander un sauf-conduit. Greeley répond que les choses étant ainsi, il doit attendre de nouvelles instructions du Président.

Le sauf-conduit du président Lincoln dont le texte est donné plus haut, a été remis à M. Holcomb le 20 juillet par le major Hay, secrétaire du président en présence de M. Greeley. MM. Clay et Holcomb ont répondu par une lettre adressée le 21 à M. Horace Greeley, par l'intermédiaire du colonel W. C. Jewett, et dans laquelle ils expriment leur désappointement à la vue d'un pareil document, qui indique le retour à la politique originale de "pas de négociation, pas de trêves avec les rebelles jusqu'à ce qu'ils aient mis bas les armes." Ils terminent en remerciant Greeley de la sollicitude qu'il a témoignée dans l'intérêt des négociations qui pouvaient conduire à la paix.

Pendant que ceci se passait aux Chutes du Niagara, une tentative de même genre se faisait à Richmond. Une dépêche spéciale de Washington au *Times* de New York dit ce sujet :

Le colonel des Jaquess, de l'Illinois, et Edmund Kirk, romancier, avec la permission du Président, visitent Jefferson Davis à Richmond et ont eu une entrevue avec lui en vue d'un terme aux hostilités, mais rien de plus de cette entrevue.

Le *Tribune* de New York dit, [illegible] [illegible] [illegible]

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT.

PAR AMÉDÉE ACHARD.

II

Pendant la rapide séjour qu'il fit à Paris après son excursion dans les [illegible] Carlepont, Dabien, le hasard le mit en relations avec un jeune homme qui avait nom Paul de Cipière et qui appartenait à une bonne famille de l'Ouest. M. de Cipière avait de grands yeux tristes et sérieux. Quand on le regardait un peu attentivement, on sentait [illegible] l'effet d'une chanson dont un autre visage que nous aurait applique les ... [illegible] figure. On voyait clairement que M. de Cipière était né pour être heureux, le bonheur était sur lui, non seulement dans le visage qu'il montrait à sa dignité. Personne, à certaines heures, n'avait de regards plus profonds. Cela lui donnait en même temps un attrait et de la sympathie. On ne lui connaissait nul sujet de chagrin. Il faisait qu'il était une hydre au fond du cœur.

M. de Carlepont, qui ne songeait pas aux blessures secrètes, suivait M. de Cipière dans son isolement. C'était à lui-même qu'il alla rechercher et sa monotonie. On devine aisément qu'elle existait entre deux jeunes hommes en telle compagnie. Il n'avait plus confiance aux deux jours de cette vie, mais ses termes les plus extravagantes de sa vie. M. de Cipière avait une façon telle de passer la main sur son front et de poser tout à coup son verre plein sur la table que des larmes voilaient aux yeux des personnes les plus étrangères. Des romancières résumaient cette confrontation par les consolations, jeux à y faire.

Un matin, sur le boulevard, après un souper, quelques mots dits à la hâte et d'une voix murmurée, donnèrent à penser à M. de Carlepont que M. de Cipière était amoureux.

—Bon! se dit-il, ce n'est que cela, je le guérirai!

Au mois d'avril 185. on apprit par les journaux qu'une compagnie d'intrépides chasseurs, parmi lesquels se trouvaient M. de Carlepont, M. de Cipière et M. de Bieré, venait de passer en Algérie dans le but de livrer bataille aux panthères et aux lions. C'était de la philanthropie cynégétique. On s'intéressait contre ces terribles animaux, on en tua même quelques-uns, mais les sanglans curent plus à souffrir de cette entreprise que les forces de l'Atlas. M. de Cipière, qu'on voyait toujours à cheval, en tête, ... [illegible] le premier dans les dangers et le retour dans les dangers. M. de Carlepont était dans le ravissement. A la suite de ... que ce tout il frapa et sur l'épaule du plus en disant :

—Hein! dusait, il me semble que ça va mieux.

—Ça va bien, répondit M. de Cipière.

Une femme n'eût pas été contente de l'expression de ces yeux, mais le bonheur ne regarde pas si au fond.

Si le hasard n'eût commencé les relations de M. de Carlepont et de M. de Cipière, l'amour propre et la sympathie en agissant au même, et le métier de sa vie, et au même titre, il voulut ce sujet à la pensée de la mort pour rendre à la perte, je le pensais, je le voudrais! Mais ce trésor ne voulait plus dominer a de dissiper le caractère d'un jeune homme dont le caractère sombre et l'humeur aimable lui plaisait.

—Je lui verrai en face d'un bon que plusieurs balles avaient trouvé, disait-il, et le brave garçon n'a pas sourcillé.

C'était donc, et pour la première fois, un but défini que M. de Carlepont poursuivait, et il se réjouissait en esprit de la pensée de ramener M. de Cipière, beau et souriant, sur les boulevards de Paris. Il lui semblait qu'il n'aurait pas perdu son temps.

Dès cette époque, l'idée d'une Thébaïde dans laquelle il s'enfermerait avec ses deux amis s'éleva, l'un fut foré d'armes, l'autre son élève, lui traversa l'imagination. On aurait été bivouaqué au bord du désert, et on y vivrait des chasses de ces démons. Combien aurait avec ... des Bédouins et des panthères, on partirait en vacances à l'Opéra.

—Et le diable ne sera pas notre rival? ajouta-t-il en frappant sur l'épaule de M. de Cipière qui ne répondit pas.

Un jour, la bande dont M. de Carlepont était le chef était tout nouvellement, chassait dans les massifs de Stoufeli, le pays de fondrières, des palmiers nains, des myrtes, retentissait du bruit terrible que faisaient les chiens, les chasseurs et les rameurs. Une troupe d'Arabes battait les buissons. Les chasseurs dispersés pourra attendaient les ennemis dans toutes les directions. Un lièvre, attaqué par le bruit, fit de son nom s'élança de sa retraite.

—Tayaut! tayaut! criait M. de Carlepont, d'une voix qui faisait partir des nuées de légions... et de sarcelles.

Eu ce moment M. de Cipière, qui galopait auprès de lui, tira de ses fontes un beau pistolet à canon damasquiné dont il arma la batterie.

—C'est trop tôt! lui cria M. de Carlepont, tandis que la bête courait dans l'ouest.

—Ah bah! répondit le jeune homme, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra bien toujours en venir là!

Et pourtant la bouche du pistolet vers son front, il lâcha le coup.

Le cheval qui portait le chasseur continua sa course, M. de Cipière resta en selle quelques secondes, puis tomba par terre. M. de Carlepont poussa un cri terrible. M. de Bieré, qui galopait non loin de là, accourut et sauta de cheval presque en même temps que le Duc. M. de Cipière n'était pas mort, mais il en valait guère mieux. Il n'avait à la tête une large blessure. Ses yeux s'ouvrirent un instant. M. de Carlepont et M. de Bieré échangèrent des regards effarés. On rendait la blessure. La main dans son habit de chasse et en tira un papier plié en quatre.

—Voilà, dit-il, et la passant au Duc; après... vous comprendrez tout.

M. de Carlepont serra machinalement ce papier dans sa poche. Ils les rencontrèrent. C'est... [illegible] déclaration faite et laquelle une personne sérieuse verbalement, par laquelle M. de Cipière annonçait sa ferme résolution de se donner la mort. Une heure venait de lui en [illegible] hier son acte mourut... Vivez [illegible] sur les avaient eu l'âme reçue qu'il a portée [illegible] et une [illegible] ardeur ... l'attaque [illegible] expirait au soin ... où il pardonnent à ceux qui l'avaient conduit à cette redoutable extrémité.

M. de Cipière mourut à cause sa blessure, deux cents [illegible] alors ... [illegible] et pour la solution [illegible]

—Ah! c'est plus difficile que je ne croyais! dit-il.

Deux Arabes, qu'on avait chargés de venir à la recherche des secours, arrivèrent avec un chirurgien qui écrivait le lit avec qu'un de leurs cavaliers, un domestique, expédié d'Alger à franc étrier, et qui était à la recherche de M. de Cipière depuis une heure, les accompagnait. Il apportait une dépêche de France. A la vue de son maître couvert de sang, ce domestique resta immobile, le put à la main, M. de Cipière le fit connaître et une telle visite que la chose fut un moment d'espoir. Le blessé fit le lettre de son enveloppe et la parcourut. Un éclair de joie illumina son visage bouleversé par les approches de la mort; ou le vit porter le papier à ses lèvres, et d'un mouvement brusque se tourna vers sa coude.

—Dieu bon! dit-il.

Mais aussi faible faiblesse se répandit sur ses traits, il tomba sur le bras rouge et la lettre s'échappa de ses doigts.

—Ah! trop tard! murmura-t-il.

Un rôle était d'y suivre ... le chirurgien examina la plaie hardiment et secoua la tête. Les convulsions agitaient les membres du pauvre chasseur, les mains frappaient le sol deux ou trois fois, un dernier spasme le fit roidir et il rendit son âme.

Un silence funèbre avait accompagné cette agonie. M. de Carlepont s'était incliné sur la lettre. Nous lui allons reprendre la lettre la faire qu'il fallait, il ramassa la lettre tachée de sang qui était à ses pieds. Elle était de ma fille la mère. Elle annonçait que le père de la famille au mariage qu'avait été le rêve du malheureux Paul. La date apprit aussi que M. de Cipière était épris d'une jeune fille qui n'avait point de mariage, bien que du côté de la fortune et de l'éducation elle fut son égale. La mère qui, au long temps, s'était opposée à cette union avec une grande rigueur, cédait enfin aux prières de son fils et lui faisait ses lettres [illegible] de tendresse, où l'on sentait étonnamment l'aveu d'un tort et le désir du pardon. La lettre, parcourue rapidement, M. de Carlepont la recommença, en quel jour était occasion par la valeur à la révolution de cette catastrophe. C'était un épouvantable, une confession, chaque mot portait l'empreinte d'un désespoir le plus sincère et le plus vif. Tout venait du cœur et partait au cœur avec une ardeur et un élan qui ne pouvaient être surpassés. Ce qu'il une âme avec des dans son orgueil et rendue à l'amour maternel, ce qu'il aurait contenté tout à coup suprême d'un enfant, retenu M. de Carlepont jusqu'aux entrailles.

—Ah! pauvre femme! murmura-t-il.

Au bas de cette lettre, toute remplie des meilleures espérances, il y avait quelques mots tracés d'une écriture fine et débile où l'on voyait le tremblement d'une main agitée par le bonheur :

—Venez vite, je vous aime et je vous attends.

C'était tout, mais n'était-ce point assez? Sous ces mots, point de signature. Que s'était-il passé dans l'âme du moribond, lorsque ses yeux déjà fatigués par les assauts de la mort, se lurent sur cet appel de la vie? Quelle angoisse, quel tressaillement de tout son être l'avaient-ils pas déchiré? Quelle agonie dévorée au moment où le dernier rêve l'avait pris! Une larme parut sur la joue pâle de Duc.

—Ah! il méritait mieux, dit-il.

Il y eut autour de ce corps d'où le chasseur s'échappait par degrés, un instant de silence, longs, fronts s'étaient découverts. Brusquement, M. de Carlepont releva la tête.

—Faudrait-il donc, reprit-il, que Mme de Cipière apprenne comment son fils est sorti de la vie? Porterions-nous cet effroyable coup à cette âme ouverte à la joie? Pouvons-vous que cela soit possible.

—Et comment faire? répondit le chirurgien, un homme est mort, le corps est là..... Voici l'arme, tout est dit.

—Non, tout n'est pas dit! Il y a dans cette lettre des raisons qui m'ont percé le cœur. Ce fils emporté par un suicide, la pauvre mère a fait d'autant plus atrocement qu'elle a été plus longtemps inexorable. Il faut empêcher cela.

On regarda M. de Carlepont. Son visage exprimait une sorte de résolution vaillante et franche; on n'était pas le même homme qu'on avait vu sur le pavé de Paris s'occupant seulement de chiffons, de ses tenues ou des tables, dans les fêtes troublant l'activité de son repos, en tout par la guerre; il y avait en lui quelque chose de durable, de fort, comme une transfiguration.

—Qu'avez-vous décidé? demanda un ami de Carlepont avec anxiété.

—Tout! s'écria-t-on.

—Que M. de Cipière est mort dans l'âge de la jeunesse, avec un bon chasseur, un homme du monde. [illegible] ... [illegible]

Mais en ... [illegible] M. de Cipière.

—Moi, reprit le Duc.

—Y pensez-vous? reprit M. de Bieré.

Oui, y'a pensé, et je n'en décide qu'à un parti dans ma conscience ... de notre ami dans une ... [illegible] les meilleurs ... [illegible] qu'il n'avait pas ... de la respectabilité ... que ses ... [illegible]

M. de Carlepont avait l'aplomb de ses idées, à y réfléchir... [illegible] ... on s'écria dans l'ordre d'une religion aussi garantie ... [illegible] ... ses effets fortuits d'une confiance ... faut que personne ne soit coupable ... [illegible]

—Ainsi, Messieurs, continua gravement M. de Carlepont, voilà qui est convenu; c'est moi qui ai tué M. de Cipière.

M. de Bieré serra silencieusement la main du Duc, et chacun s'inclina.

On conclut le procès-verbal sur une rencontre, et on reprit la route d'Alger. Le lendemain, une note, parut dans le journal officiel, ainsi conçue : "Une rencontre, amenée par un incident de chasse, a eu lieu hier, dans un ravin de Staoueli, entre M. Paul de Cipière et M. le Duc de Carlepont. Les deux adversaires, placés à vingt pas l'un de l'autre, ont fait feu au signal des témoins. M. de Cipière, atteint à la tête par la balle de M. le Duc de Carlepont, n'a survécu que peu de minutes à sa blessure."

M. de Bieré, le chirurgien et deux officiers présens à la mort de M. de Cipière signèrent cette déclaration, sur la vérité de laquelle il ne resta plus aucun doute.

Huit jours après, M. du Carlepont quittait l'Afrique.

Cet événement avait eu pour lui des conséquences morales qu'il ne prévoyait pas. Tout d'abord un malaise indéfinissable le saisit. Je pensais d'abord à le secouer, mais la position qu'il avait acceptée ne lui permettait pas de retourner aux mêmes expéditions, et, longtemps, n'ayant fait de lui l'homme le plus tranquille de France. Il constatait bien n'y passer pour un imbécile, mais soit pour ces autres, soit le froid qu'il avait dans le plaisir le souvenir du redoutable condamné presque à une sorte de retraite. Ne pouvant agir et réfléchir, M. de Carlepont avait dans la pensée le même mouvement, le même promptitude que dans l'action. Elle s'émeut comp il allait parfois au bord des flots. Les vérités qu'il ait dites à tout le monde, il n'a pas la vie qu'il avait menée depuis le jour de Turin, et pour, restituer de sept rien sans oublier à la liberté, la Vie [illegible] ... [illegible] Il se pressa de voir au même chose, et résolution avait beaucoup ... [illegible] Jetais croire que les mois et les ans, dans les coins, monotone, ramenaient toujours les mêmes questions. Certes, M. de Carlepont avait eu dans son jeune la reçu des combats auxquels il avait pris part autrefois en Orient, et les éloges dont il avait reçu des étrangers... Il se prit bien d'amour, sa pensée désemparée fait sortir que la nuit, mais ..., quel se pût à partir dans des pays lointains.. [illegible] ... [illegible] l'insécurité, l'énergie de cette jeunesse innocente. L'univers l'avait pourvu par la Grèce bien que sans ... [illegible] ... [illegible]

—Ah! quel voile bien, le moindre d'un héros... pensa-t-il.

Il se jugea plus moins sévèrement, sur l'ambition dans les Indes. Il n'y était aucune, et vint; mais un homme vient-il un monde plus de leur, de ... cause il l'entendit dans le dans la ... avait été pour le gestion de ce grand tissu que pour la reine plaisir de faire la chasse aux tigres rouges? A présent, qu'il vivait au pied de la haute Montagnes et au-dessus ... par l'abîme, ... gigantesque de l'Himalaya, il reconnaissait que ces Anglais et toujours chargé des gros de compagnie du cavaliers Sikes, valaient mieux que les princes entrée en qu'il d'une que il chevalier sous elle. Des voluptés contre les Afghans et l'allez les Cipayes, des duels à Constantinople et à Madrid, des promenades dans les ... de les quittes ... [illegible] ... tristes, pas qu'il avait conquis le vrai ... voyait dans un bien-être ... [illegible] ... de son voyage dans les îles de l'archipel des ... Comme un mineur qui remue des tonnes de sable et de cailloux sans y découvrir une paillette d'or, il avait traversé un grand nombre de pays et d'événements, coudoyé une multitude d'êtres humains, fait beaucoup de bruit, et on ne sa vie un tumulte; mais comme le passage du vent dans le désert, il n'en ... [illegible] ... ce qui ... pour son bien de son honneur et ... [illegible]

—Si je faisais ... [illegible] ... un fou de ... disait-il, mais non, j'ai plus que de mon ... [illegible] ...

Le plus clair de cette philosophie désespérée, c'est que ce qui intéresse tout semblait bon, maintenant ne le sollicite plus.

Un temps s'écoula, de soudains, augmentations. Paris lui parut un peu à part la France en mettant les gouvernements, les choses qui avaient attiré le plus occupé jusqu'à présent les parisiens plaisirs des. Un cheval n'était pas toujours plus à un cheval? Quelquefois il était loi, quelquefois bien mieux, au soutien, plus en moins vague de tout autre. Dans les nouvelles qu'il trouvait des mêmes personnes mêmes; les mêmes en tous les mêmes visages pour cet état des Champs-Elysées, les promenades l'effet de ... des jeunes gens ... et les sociétés de ... en favorisent par les ... [illegible] ...

Sur ces entrefaites, M. de Bieré, [illegible] ... armé, M. de Bieré lui parla un matin de son prochain départ pour la Bretagne. Une idée traversa l'esprit de M. de Carlepont.

—Faites mieux, dit-il, j'ai un pied d'ans le château de ... de la Bretagne ... [illegible] de votre connaissance, de gibiers, loups et sangliers, ... [illegible] quelques jours ... en quelques mois? Nous y mangerons dans une auberge.

—Partons, répondit M. de Bieré.

A continuer.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City [illegible]

[illegible]

Décédée hier, à quatre heures de l'après-midi, à l'âge de 18 ans, PHILOMÈNE EMILIE ADAMS. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à cinq heures P. M. Le convoi partira de la demeure, rue Treme, entre Toulouse et Saint-Philippe.—Clergé de St-Augustin.

ATTENTION.

[illegible]

ON ACHÈTE
AU PLUS HAUT PRIX
L'Or, l'Argent, et tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
Au Bureau de Change,
Nos. 15 et 17, Rue Saint Charles.
Ouvert de 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Les Maux de gorge, les ulcérations pulmonaires, les maladies de cœur, traités par l'inhalation.
[illegible]
RUE DU CANAL No 151.
[illegible]

A VENDRE.
UNE DISTILLERIE pouvant faire 10 barils de [illegible] avec toutes les installations, [illegible] Une grande bouilloire. S'adresser chez M. ADAMS, chaudronnier, rue Gravier, 16.

DRÈCHE—100 sacs, à vendre par E. J. HART & CO., Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

Pour paraître
MARDI PROCHAIN 2 AOUT.
LE BULLETIN FRANÇAIS,
Journal hebdomadaire,
[illegible]
BUREAU, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti.

Société des ouvriers tailleurs de la Nlle Orléans.
[illegible]
OTTO TRIEDMAN, Président.
[illegible]

AVIS A QUI DE DROIT.
[illegible]

Marchandises au haut du Bourse.
[illegible]

DEMANDE DE NOURRICE.
[illegible]

AVIS.
Le bâtiment [illegible] MARIE ANGELIQUE [illegible]

AVIS.
[illegible] MARIE ANGELIQUE [illegible]
[illegible] ROCHEREAU & CO.

Société de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.
Nlle Orléans, 31 juillet 1864.
Les membres de cette société [illegible] LUNDI PROCHAIN [illegible]
S. SCHUMACHER, Secrétaire.

PAYEZ VOS TAXES.
Les contribuables de la Paroisse d'Orléans [illegible]
H. B. WILSON, Percepteur de Taxes.

Avis aux Créanciers.
[illegible] JEAN V. DE BRUMA [illegible]
J. M. CABALLERO,
DURANT & HORNER.

A VENDRE.
UN ESCALIER presque neuf. [illegible]
W. J. REID.

Chien perdu ou volé.
[illegible] Place Jackson [illegible]

A VENDRE.
Liqueurs [illegible] — Vins Champagne — [illegible] Heidsieck — Allumettes — [illegible] — Moutarde — [illegible]
E. J. HART & CO., Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

AUX PEINTRES.
ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, [illegible] HUILE DE LIN, [illegible] BENZINE, [illegible] BLANC DE PLOMB [illegible]
COSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.

AUX TANNEURS.
SUMAC [illegible] TERRE JAPONICA, [illegible] HUILE DE TANNEURS, [illegible] ACIDE SULFURIQUE [illegible]
COSACHS & ODDEN, Encoignure Royale et St-Philippe.

HOUBLONS—HOUBLONS.
VINGT balles houblons de 1863, [illegible]
COSACHS & ODDEN.

Avances en argent.
[illegible] SPOFFORD, TILESTON & CO., New York.
[illegible]

Ouvriers boulangers.
Tous les ouvriers boulangers [illegible] LUNDI MATIN, [illegible]
NADER STRUBEL, secrétaire.

Porte-monnaie perdu.
$25 DE RÉCOMPENSE.
PERDU un porte-monnaie contenant une somme de [illegible]

$50 DE RÉCOMPENSE.
OUBLIÉ lundi soir, [illegible]

CONTINENTAL HOUSE,
Au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.
[illegible]
W. O. SCHAFER.

ALAMBICS A VENDRE.
UN ALAMBIC pouvant faire [illegible]
J. REINECKER, Rue Lafayette, No 152.

Démande de Barbier.
ON demande immédiatement UN BON BARBIER [illegible]

PAPIER à imprimer—[illegible]
E. J. HART & CO.

Vins pour l'exportation.
[illegible]

[illegible]

Pour l'exportation.
[illegible]

Fumagnio
[illegible]

Reçu à New York [illegible]
[illegible]
Eau naturelle minérale, de Pullna, de Seltzer, de Vichy, de Kissingen, de Bonnes, de Congress, &c, etc.
[illegible]
E. E. MOUGIN.

Dr F. FORMENTO Jr,
CHIRURGIEN des armées Franco-Sarde pendant la campagne d'Italie de 1859, ex-médecin en chef de l'Hôpital de [illegible] Richmond, [illegible]
[illegible]

DRÈCHE—100 sacs [illegible]
E. J. HART & CO.
Rue Tchoupitoulas Nos 73 et 75.

PROCLAMATION
Pour un jour de jeûne et de prière
[illegible]
J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI.

PROCLAMATION
PAR J. MADISON WELLS
Lieutenant Gouverneur et Gouverneur par intérim
De l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Considérant que l'ordonnance de la Convention [illegible] l'élection [illegible] PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE PROCHAIN [illegible]

[illegible]

J. MADISON WELLS.
Par le Gouverneur:
S. WROTNOWSKI, Secrétaire d'Etat.

BUREAU DE L'INSPECTEUR.
Bâtiment du Chemin de fer, Place Lafayette, 29 juillet 1864.

Toutes les personnes qui ont payé des sommes d'argent à un officier quelconque du gouvernement ou à une personne quelconque prétendant représenter le Gouvernement.

Pour "loyer", "licence", "enregistrement", "contributions", "passeports", "privilèges", "amendes", "douanes" [illegible] quelconque, [illegible]
[illegible]
JAS. H. STOKES, Inspecteur.
Approuvé:
ED. R. S. CANBY, Major Général Commandant.

OFFICIEL.
Bons consolidés de la ville.
Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle Orléans.
Nlle Orléans, 29 juillet 1864.
[illegible]
FRANCIS MOUNEY, Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
HÔTEL DE VILLE, 29 juillet 1864.
[illegible]
STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire.

Une des meilleures occasions
— DE LA SAISON! —
Marchandises sèches à bon marché
POUR QUELQUES JOURS,
[illegible]
AUX PRIX COUTANTS—[illegible]
MARCHANDISES BLANCHES
[illegible]

R. TURNBULL,
Rue du Canal No 131,

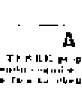

Mme OLYMPE
[illegible] MODES ET NOUVEAUTÉS [illegible]

HOUBLON [illegible]
E. J. HART & CO.

ACIDE SULFURIQUE [illegible]
E. J. HART & CO.

Guignolet d'Angers!
[illegible] HENRY VALLEAU & CO.

A vendre,
UNE TERRE [illegible]

CIGARES ET CIGARETTES
De la Havane.
[illegible] BORNIO & FRÈRE.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 93, rue de la Vieille Levée,
entre St Louis et Conti.

BOTTES ET SOULIERS.
3,000 paires Russet et Brodequins noirs pour habitations
A. TIRRELL & CO,
—SUCCESSEURS DE TIRRELL & BATES—
FABRICANTS et marchands en gros de BOTTES, SOULIERS et BROGUES, No. 9 rue des Magasins, entre Commune et Canal.
[illegible]

SEL DE SOUDE—[illegible]
E. J. HART & CO.
Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

SEL DE SOUDE—30 barriques, à vendre par E. J. HART & CO.
Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

[Steamboat and shipping notices:] [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible] MARIE ANGELIQUE [illegible]
POUR TAMPICO. [illegible]
POUR MATAMOROS. [illegible]
POUR MATAMOROS. [illegible]
POUR TAMPICO. [illegible] EMMA AMELIA [illegible] S. FERNANDEZ & CO.
POUR MATAMOROS. [illegible] N. A. LEAMBIAS.
POUR MATAMOROS. [illegible]
POUR MATAMOROS. [illegible] S. FERNANDEZ & CO.
POUR MATAMOROS. [illegible] L. JOURLANC.
POUR MATAMOROS. [illegible]
POUR MATAMOROS. [illegible] SUSAN JANE, [illegible] W. WAKEFIELD.
POUR MATAMOROS. [illegible] S. FERNANDEZ & CO.
POUR MATAMOROS. [illegible] S. FERNANDEZ & CO.
POUR TAMPICO. [illegible] S. FERNANDEZ & CO.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr Vergé.
[illegible]

AVIS.
[illegible]

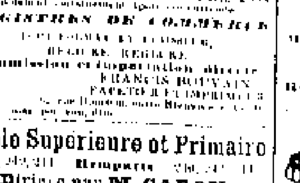

PAPETERIE ET IMPRIMERIE.
Papiers et Articles de Bureaux
[illegible]
REGISTRES DE COMMERCE
[illegible]
Commission et importation directe
FRANCIS ROUVAIN
PAPETIER ET IMPRIMEUR.
[illegible]

Ecole Supérieure et Primaire
[illegible] Remparts [illegible]
Dirigée par M. CARON.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
[illegible]

Chapeaux! Chapeaux!
95, Rue des Magasins, 95.
[illegible]
E. S. BENEDICT.

Cigarettes
QUARANTE MILLE paquets Cigarettes La Honradez, [illegible]
BORNIO & GAUTIER, rue Gravier, No 31.

CAFÉ—[illegible] Rio, Laguayra, St. Domingo et Java, à vendre par E. J. HART & CO.
Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.

HOUBLON—[illegible] balles vieux houblon et houblon nouveau, en magasin, et à vendre par E. J. HART & Co, Rue Tchoupitoulas Nos 73 et 75.

VENTES A L'ENCAN.

Meubles—Meubles
PAR McCERREN & LANDRY.
H. W. McCARREN, encanteur.
[illegible]

Vente à l'encan du contenu d'une résidence
PAR McCERREN & LANDRY.
[illegible]

Succession de [illegible]
PAR J. E. MURPHY, Encanteur.
[illegible]

Bateau à vapeur. Bateau à vapeur.
[illegible]

PAR E. M. JACOBS.
[illegible]

GROCERIES
[illegible]

[illegible]
PAR S. QUINAULT.

GROCERIES
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]

[illegible] ALFRED SOLAN.
[illegible]

J. F. DUVRIER, ENCANTEUR
& MARCHAND COMMISSIONNAIRE
31.....Rue de la Commune.....31

CUISINIÈRE ET BLANCHISSEUSE
[illegible]

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,
[illegible]
Chambres garnies pour habitants
Salons pour noces et repas de famille
[illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN
[illegible]
DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX
[illegible]

Prêts sur gages.
[illegible]

Meubles à l'encan de Carrel
[illegible]
AARON HORMET.

AVIS.
[illegible]

GEO. F. BROTT,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET
FACTEUR DE COTON
Rue Carondelet, No 47, Nlle-Orléans
[illegible]

J. ALEXANDRE, DENTISTE,
[illegible] RUE DU CANAL
[illegible]

LE Dr CAPDEVIELLE
[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]

Extrait de Café, Epices, &c.

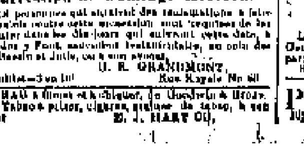

CAFÉ
[illegible]

TAMARINS FRAIS—[illegible]
E. E. MOUGIN, pharmacien,
Encoignure Dauphine et Dumaine.

Succession de Domingo Herrera.
[illegible]
U. R. GRANDMONT.

TABAC à fumer et à chiquer, [illegible]
E. J. HART CO.

VENTES A L'ENCAN
VENTES PAR TYLER & HALL.
Vente, par le gouvernement,
[illegible]

Vente de Marchandises sèches.
[illegible]

Une occasion que cela convienne
UNE OCCASION D'ACHETER
Des Marchandises sèches
[illegible]
DOIT ÊTRE VENDU
[illegible]
WEHL & DANZIGER,
Rue du Canal No 161
[illegible]
PRIX FIXES.

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par E. A. Fortier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
[illegible]

Ecole supérieure et primaire,
310, 312 et 314 rue des Remparts
[illegible]
Pensionnat et Externat.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
[illegible]

Institution Martin.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
[illegible]
ECOLE DE MUSIQUE
[illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
[illegible]

ÉPILATOIRE PERDITION
DE MADAME ADAIL,
[illegible]

EAUX-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS pour l'exportation en magasin
[illegible]

SUCRE.
[illegible] TENSMEIER.

Entrepôt de Tapis,
No 111 rue de Chartres .....No 111
[illegible]
A. BROUSSEAU & CO.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été
[illegible]
Pour le lac, aller et retour, le même jour, 25 cents. A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.
[illegible]
[illegible]
G. PANDELLY, Surintendant.

DRÈCHES A L'EAU DE VIE—30 tonnes [illegible]
E. J. HART & CO.
Rue Tchoupitoulas, Nos 73 et 75.